



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Valence, le 13 juillet 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LES DÉGÂTS SUITE ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

Suite aux récents évènements d'émeutes, les services de l'État se sont coordonnés afin de mettre en place rapidement des dispositifs d'accompagnements aux professionnels qui auraient subi des dégâts de leurs outils de travail, de leurs locaux ou dont leurs activités seraient impactées.

En Drôme le bilan matériel est léger, cependant les différents services et opérateurs de l'État en Drôme demeurent opérationnels aux côtés des entreprises impactées.

#### DES AIDES MULTIPLES

Les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Drôme restent à la disposition des professionnels impactés et sont joignables par mail : [codefi.ccsf26@dgif.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf26@dgif.finances.gouv.fr), et par téléphone au 06 12 28 77 97.

Le conseiller départemental aux entreprises en difficultés pourra orienter les entreprises vers des aides fiscales, comme la mise en place d'échéancier ou de report de cotisations, mais également en cas de prêts, vers des aides bancaires. Il sera à même de renseigner le requérant de manière personnalisée selon son statut et les problématiques rencontrées.

*Avant de prendre contact avec le conseiller départemental aux entreprises en difficultés les entreprises concernées sont invitées à déclarer leurs sinistres auprès de leurs assureurs le plus rapidement possible.*

Les partenaires spécifiques, comme l'association 60 000 rebonds, proposent un accompagnement psychologique aux entrepreneurs qui auraient besoin.

#### ACTIVITÉ PARTIELLE

La direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de la Drôme accompagnera les demandes d'activités partielles pour les professionnels qui subissent des dommages entraînant l'arrêt de leur activité. Sur ce sujet, les entreprises sont invitées à écrire à [ddets-activite-partielle@drome.gouv.fr](mailto:ddets-activite-partielle@drome.gouv.fr).

#### Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle  
Tel : 07 85 77 63 10 – 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)



Préfet de la Drôme



@Prefet26